

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds d'actions canadiennes à petite capitalisation Barrantagh (le « **Fonds** ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion de placements Barrantagh Inc. (« **Barrantagh** ») en téléphonant au 1-833-246-8468 ou en envoyant un courriel à info@barrantagh.com, ou visitez notre site Web, au www.barrantagh.com.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code du Fonds	BMI105
Date de création de la série	Le 15 avril 2019
Valeur totale du Fonds au 31 mars 2025	79 400 116 \$
Ratio des frais de gestion (RFG)	1,47 %
Gestionnaire du Fonds/ Gestionnaire de portefeuille	Gestion de placements Barrantagh Inc.
Distributions	Annuelles, en décembre
Placement minimal	Placement initial de 1 000 \$; 200 \$ pour chaque placement subséquent

Dans quoi le Fonds investit-il?

L'objectif de placement du Fonds est de surpasser l'indice des actions canadiennes à petite capitalisation S&P/TSX au cours des cycles de marché. Le Fonds investit principalement dans des actions ordinaires de sociétés à petite capitalisation sur le marché canadien.

Les graphiques ci-après donnent un aperçu des placements du Fonds au 31 mars 2025. Ces placements changeront au fil du temps.

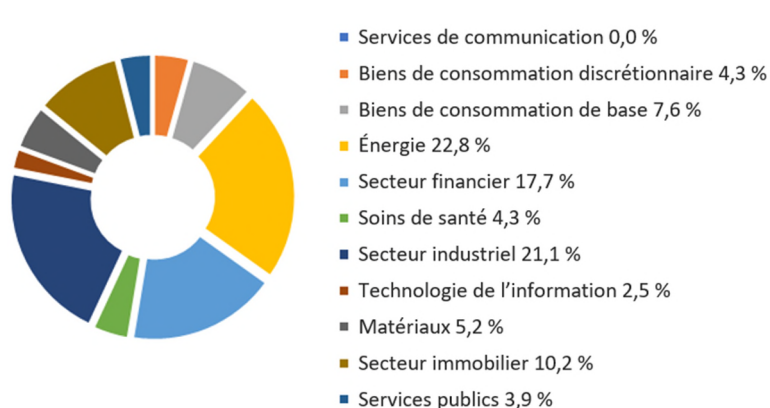
10 PRINCIPAUX PLACEMENTS (31 mars 2025)

1. Société financière Definity	5,5 %
2. EQB Inc.	4,8 %
3. NuVista Energy Ltd.	4,7 %
4. Headwater Exploration Inc.	4,6 %
5. Trican Well Service Ltd.	4,5 %
6. First Capital REIT	4,5 %
7. Trisura Group Ltd.	4,4 %
8. Pet Valu Holdings Ltd.	4,3 %
9. Andlauer Healthcare Group Inc.	4,3 %
10. Brookfield Business CI A	4,3 %

Pourcentage total des 10 principaux placements : 46,0 %

Nombre total de placements : 27

Répartition des placements (31 mars 2025)



Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Barrantagh estime que la volatilité de ce Fonds est **moyenne à élevée**. Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyenne à élevée	Élevé
--------	----------------	-------	-------------------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez les rubriques « *Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?* » et « *Qui devrait investir dans ce Fonds?* » dans le prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

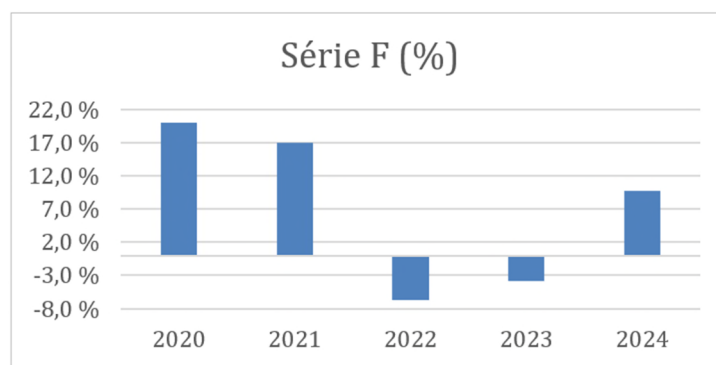
Comme la plupart des OPC, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du Fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de série F du Fonds depuis la date de lancement. Les frais du Fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de série F du Fonds au cours des cinq dernières années civiles. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés au Fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série F du Fonds sur 3 mois au cours des cinq dernières années civiles. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000\$ dans le Fonds au début de cette période
Meilleur rendement	28,18 %	30 juin 2020	1 281,80 \$
Pire rendement	-24,74 %	31 mars 2020	752,60 \$

Rendement moyen

Le taux de rendement annuel composé des parts de série F du Fonds a été de 4,81 % depuis sa création. Si vous aviez investi 1 000 \$ dans des parts de série F du Fonds depuis sa création, votre placement vaudrait maintenant 1 346,71 \$.

À qui le Fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- souhaitent être exposés à un portefeuille concentré composé principalement de titres de capitaux propres de sociétés canadiennes à petite capitalisation;
- n'ont pas besoin que leur placement leur procure une source de revenu régulier;
- investissent à moyen et/ou à long terme;
- sont à l'aise avec un niveau de risque de placement élevé.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série F du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série de fonds à l'autre et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Lorsque vous achetez des parts du Fonds, vous n'avez pas de frais d'acquisition à payer.

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

	Taux annuel (en % de la valeur du Fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) : Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du Fonds. Barrantagh a renoncé à certains frais du Fonds. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	1,47
Ratio des frais d'opérations (RFO) : Il s'agit des frais de transactions du Fonds.	,12
Frais du Fonds :	1,68

Au 31 décembre 2024, les frais des parts de série F du Fonds correspondaient à 1,68 % de sa valeur, ce qui équivaut à 16,80 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Renseignements sur la commission de suivi

Barrantagh ne verse pas de commission de suivi.

Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	2 % de la valeur des parts que vous vendez dans les 60 jours de leur achat. Ces frais sont payés au Fonds.
Frais relatifs au compte assorti de frais	Les investisseurs peuvent se voir imputer des frais de conseils en placement par leur courtier lorsqu'ils souscrivent des parts de série F du Fonds. Le montant de ces frais de conseils en placement est négocié entre vous et votre courtier.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les 2 jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Barrantagh ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion de placements Barrantagh Inc.
100 Yonge Street, Suite 1700
Toronto (Ontario) M5C 2W1
Téléphone : 1-833-246-8468
Courriel : info@barrantagh.com
Site Web : www.Barrantagh.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilières.ca.